

# Testament Spirituel de Joseph Benoît Marcellin Champagnat,

## Prêtre, Supérieur et Fondateur des Petits Frères Maristes



« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Ici, en la présence de Dieu, sous les auspices de la très sainte Vierge et de saint Joseph, voulant faire connaître à tous les Frères de Marie l'expression de mes dernières et de mes plus chères volontés, je recueille toutes mes forces, pour rédiger, selon que je le crois le plus conforme à la volonté divine et le plus utile au bien de la Société, mon Testament Spirituel.

D'abord, je supplie très humblement tous ceux que je pourrais avoir offensés ou scandalisés en quelque manière, quoique je ne sache pas avoir fait volontairement de la peine à personne, de vouloir bien me pardonner en considération de la charité infinie de Notre Seigneur Jésus-Christ, et d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir du bon Dieu qu'il daigne oublier les péchés de ma vie passée, et recevoir mon âme dans son infinie miséricorde. Je meurs plein de respect, de reconnaissance et de soumission pour le Révérend Père Supérieur Général de la Société de Marie et dans les sentiments de la plus parfaite union pour tous les membres qui la composent, spécialement pour les Frères que Dieu avait confiés à ma sollicitude, et qui ont toujours été si chers à mon cœur.

Je désire qu'une entière et parfaite obéissance règne toujours parmi les Frères de Marie, que les inférieurs, envisageant dans les Supérieurs la personne de Jésus-Christ, leur obéissent de cœur et d'esprit, renonçant toujours, s'il est besoin, à leur volonté et à leur jugement propres. Qu'ils se souviennent que le Religieux obéissant remportera des victoires, et que c'est l'obéissance principalement qui est la base et le soutien d'une Communauté.

Dans cet esprit, les Petits Frères de Marie se soumettront, non seulement aux premiers Supérieurs, mais encore à tous ceux qui seront préposés pour les diriger et les conduire. Ils se pénétreront bien de cette vérité de foi, que le Supérieur représente Jésus-Christ, et qu'il doit être obéi quand il commande, comme si c'était Jésus-Christ lui-même qui commandât.

Je vous prie aussi, Mes bien chers Frères, de toute l'affection de mon âme et par toute celle que vous avez pour moi, de faire en sorte que la sainte charité se maintienne toujours parmi vous. Aimez-vous les uns et les autres comme Jésus-Christ vous a aimés. Qu'il n'y ait parmi vous qu'un même cœur et un même esprit. Qu'on puisse dire des Petits Frères de Marie, comme des premiers chrétiens : Voyez comme ils s'aiment !... C'est le vœu de mon cœur le plus ardent, à ce dernier moment de ma vie.

Oui, mes très chers Frères, écoutez les dernières paroles de votre Père, ce sont celles de notre bien-aimé Sauveur : Aimez-vous les uns les autres.

Je désire, mes bien chers Frères, que cette charité qui doit vous unir tous ensemble, comme les membres d'un même corps, s'étende aussi à toutes les autres congrégations. Ah ! Je vous en conjure par la charité sans bornes de Jésus-Christ, gardez-vous de jamais porter envie à personne et surtout à ceux que le bon Dieu appelle à travailler, comme vous, dans l'état religieux, à l'instruction de la jeunesse. Soyez des premiers à vous réjouir de leurs succès et à vous affliger de leurs disgrâces. Recommandez-les souvent au bon Dieu et à la divine Marie. Cédez-leur sans peine. Ne prêtez jamais l'oreille à des discours qui tendraient à leur nuire. Que la seule gloire de Dieu et l'honneur de Marie soient votre unique but et toute votre ambition.

Comme vos volontés doivent se confondre avec celle des Pères de la Société de Marie, dans la volonté d'un Supérieur unique et général, je désire que vos cœurs et vos sentiments se confondent aussi toujours en Jésus et en Marie. Que leurs intérêts soient les vôtres, que votre plaisir soit de voler à leur secours, toutes les fois que vous en serez requis. Qu'un même esprit ; un même amour vous unisse à eux, comme des branches à un même tronc, et comme les enfants d'une même famille à une bonne Mère, la divine Marie. Le Supérieur des Pères, l'étant également de la branche des Frères, doit être le centre d'union des uns et des autres. Comme je n'ai eu qu'à me louer de la soumission et de l'obéissance que m'ont toujours montrée les Frères de Marie, je désire et j'entends que le Supérieur général trouve toujours la même obéissance et la même soumission. Son esprit est le mien, et sa volonté est la mienne. Je regarde cet accord parfait et cette soumission entière comme la base et le soutien de la Société des Frères de Marie.

Je demande encore au bon Dieu et je souhaite de toute l'affection de mon âme, que vous persévériez fidèlement dans le saint exercice de la présence de Dieu, l'âme de la prière, de l'oraison, de toutes les vertus. Que l'obéissance et la simplicité soient toujours le caractère des Petits Frères de Marie. Qu'une dévotion tendre et filiale vous anime dans tous les temps et dans toutes les circonstances pour notre bonne Mère. Faites-la aimer partout, autant qu'il vous sera possible. C'est elle qui est la première Supérieure de toute la Société. Joignez à la dévotion à Marie la dévotion au glorieux saint Joseph, son très digne époux ; vous savez qu'il est un de nos premiers Patrons. Vous faites l'office d'anges gardiens auprès des enfants qui vous sont confiés ; rendez aussi à ces purs esprits un culte particulier d'amour, de respect et de confiance. "Mes très chers Frères, soyez fidèles à votre vocation, aimez-la et persévérez-y avec courage.

Conservez-vous dans un grand esprit de pauvreté et de détachement. Que l'observance journalière de vos saintes Règles vous préserve de manquer jamais au vœu sacré qui vous lie à la plus belle et à la plus délicate des vertus. Il y a des peines pour vivre en bon Religieux ; mais la grâce adoucit tout : Jésus et Marie vous aideront ; d'ailleurs la vie est bien courte, et l'éternité ne finira jamais. Ah ! Qu'il est consolant, au moment de paraître devant Dieu, de se rappeler qu'on a vécu sous les auspices de Marie et dans sa Société ! Daigne cette bonne Mère vous conserver, vous multiplier et vous sanctifier. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient toujours avec vous. Je vous laisse avec confiance dans les sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, en attendant que nous puissions nous réunir tous ensemble dans la bienheureuse éternité.

Telle est ma volonté dernière et expresse pour la gloire de Jésus et de Marie.  
Le présent Testament Spirituel sera remis entre les mains de M. Colin, Supérieur général de la Société de Marie. »

Fait à Notre Dame de l'Hermitage, le 18 mai 1840.

Joseph Benoît Marcellin CHAMPAGNAT,  
Prêtre de la Société de Marie et Supérieur des Frères.